

The logo for 'voltaia' features a stylized 'v' with a circular graphic element containing blue, yellow, and green segments, followed by the word 'oltaia' in a dark blue, sans-serif font.

voltaia

**ETD RETAIL**

L'Autoconsommation  
Photovoltaïque dans les  
Industries Agroalimentaires et  
Cosmétiques



Taconnaz, France – 4.5 MW

## NOTRE MISSION

***Améliorer l'environnement mondial  
favoriser le développement local***

## NOS VALEURS



INTÉGRITÉ



INGÉNIOSITÉ

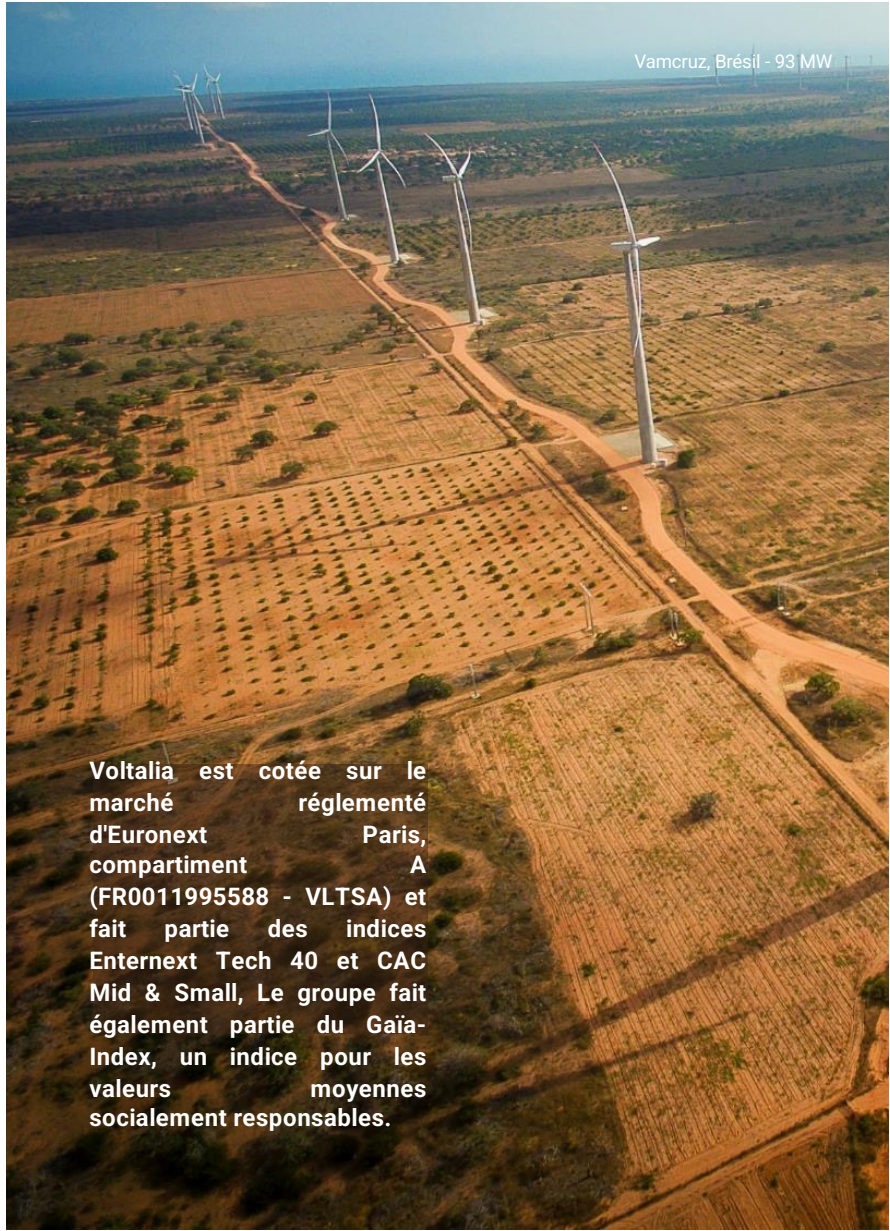


ENTREPRENEURIAT



ESPRIT D'ÉQUIPE

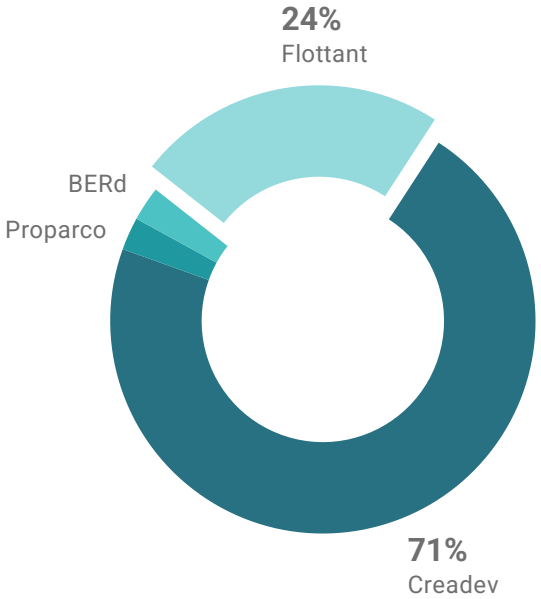




Vamcruz, Brésil - 93 MW

Voltalia est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Paris, compartiment A (FR0011995588 - VLTSA) et fait partie des indices Enternext Tech 40 et CAC Mid & Small, Le groupe fait également partie du Gaïa-Index, un indice pour les valeurs socialement responsables.

# Un actionnariat solide



**CREADEV** Société d'investissement de la famille Mulliez fondée en 2002  
CREATING FOR PEOPLE

Les marques familiales de commerce de détail comprennent :



- Les industries agroalimentaires fournissent des produits alimentaires essentiels à la population, assurant la sécurité alimentaire et contribuant à l'économie mondiale.
- Les industries cosmétiques jouent un rôle clé dans notre bien-être, en offrant des produits de soins personnels, de beauté et d'hygiène.
- leur impact économique, social et environnemental significatif :
  - Économique: Ces industries génèrent d'importants revenus, contribuant à la croissance économique et à la création d'emplois.
  - Social: Elles répondent aux besoins et aux préférences des consommateurs, contribuant à leur qualité de vie et à leur bien-être.
  - Environnemental: Ces industries ont un impact sur l'environnement en termes de consommation d'énergie, d'utilisation des ressources et de production de déchets.

## Pourquoi passer au Renouvelable ?

### • Réduction des coûts énergétiques:

- L'autoconsommation photovoltaïque permet aux industries agroalimentaires et cosmétiques de produire leur propre électricité à partir de sources renouvelables, réduisant ainsi leur dépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergie conventionnelle.
- Les coûts énergétiques sont réduits car l'énergie solaire est gratuite et illimitée une fois le système installé, ce qui permet des économies significatives sur les factures d'électricité à long terme.

### • Diminution de l'empreinte carbone:

- En utilisant l'énergie solaire pour alimenter les opérations, les industries agroalimentaires et cosmétiques réduisent leur impact environnemental en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.
- L'énergie solaire est une source d'énergie propre et renouvelable, ne produisant pas de pollution atmosphérique ou de déchets dangereux, ce qui contribue à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique.

### • Indépendance énergétique:

- En produisant leur propre électricité grâce à des installations photovoltaïques, ces industries gagnent en autonomie énergétique.
- L'autoconsommation photovoltaïque permet de réduire la dépendance aux fournisseurs d'énergie traditionnels, ce qui augmente la résilience face aux fluctuations des prix de l'énergie et aux éventuelles pénuries d'approvisionnement.

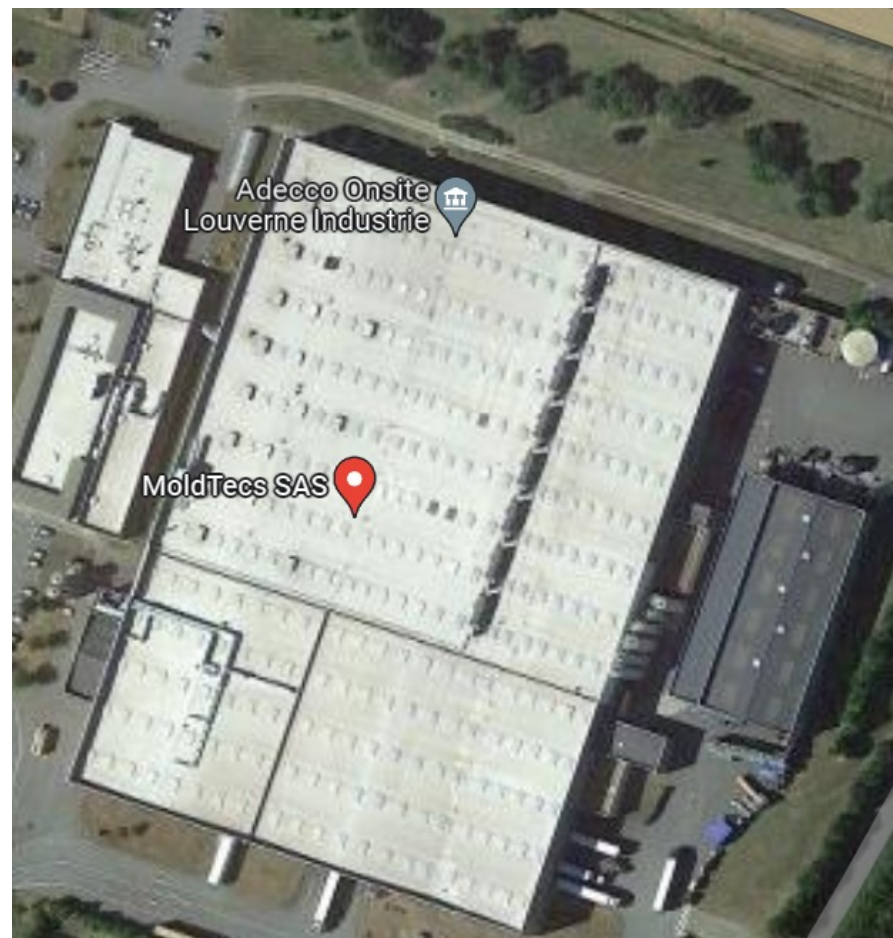
### • Autres avantages potentiels:

- Amélioration de l'image de marque et de la responsabilité environnementale.
- Réduction des risques liés aux fluctuations des prix de l'énergie.
- Opportunités de diversification des sources de revenus grâce à la vente d'excédents d'énergie.

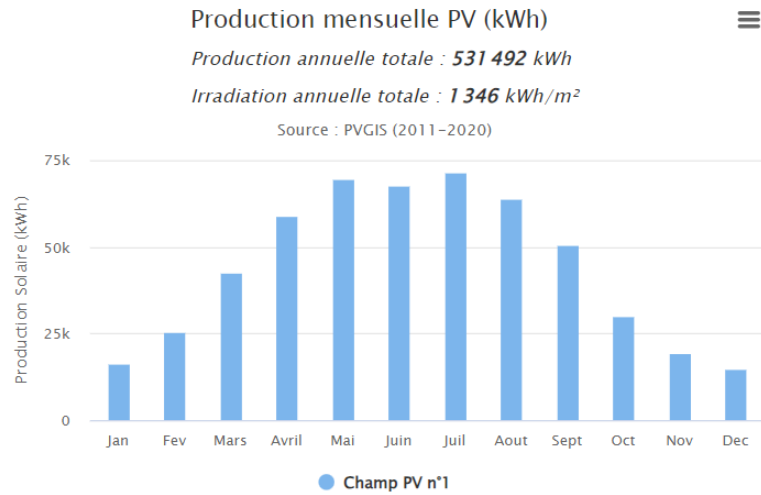
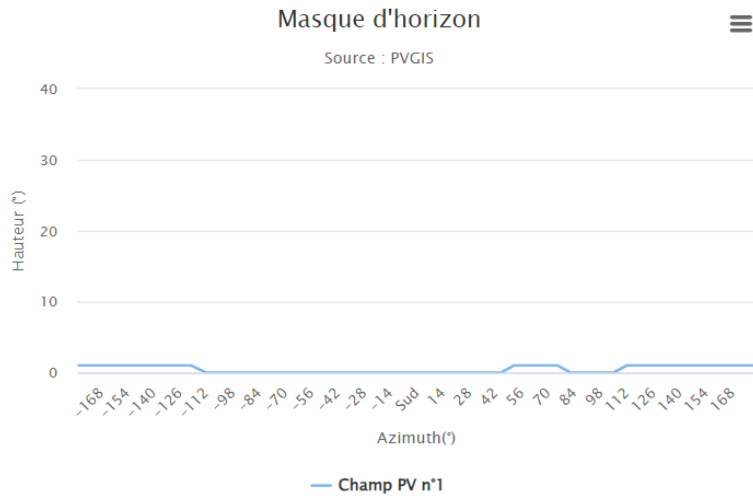
## • CARACTÉRISTIQUES ET SITUATION DU PROJET

### Situation du projet

Ce projet photovoltaïque sur les toitures d'un bâtiment industriel en bac acier se situe dans la commune de Laval, située dans le département de la Mayenne.



Le masque lointain relatif à la géologie environnante est le suivant :



### Tableau de production :

Champ PV n°1

Mois	Irradiation année simulée (kWh/m <sup>2</sup> )	Irradiation moyenne (2011-2020)(kWh/m <sup>2</sup> )	Var. irrad	Production simulée (kWh)	Production moyenne (kWh)	Var. prod
Janvier	41,4 (2016)	40,7	2 %	16 283,3	16 005,9	2 %
Février	62,3 (2016)	61,6	1 %	25 498,3	25 110,4	2 %
Mars	104 (2016)	106,4	-2 %	42 856,9	43 350,5	-1 %
Avril	146,7 (2019)	145,1	1 %	59 165,8	58 411,9	1 %
Mai	173,7 (2019)	173	0 %	69 681,8	68 769,4	1 %
Juin	174,9 (2019)	168,9	4 %	67 757	65 998,4	3 %
Juillet	185,1 (2016)	182,7	1 %	71 491,5	70 514,1	1 %
Aout	165,7 (2019)	165,1	0 %	63 912,4	63 945,1	-0 %
Septembre	128,2 (2012)	127,9	0 %	50 573,1	50 171,8	1 %
Octobre	76,4 (2013)	76,7	-0 %	30 091	30 231,7	-0 %
Novembre	50 (2011)	49,8	0 %	19 424,8	19 667,6	-1 %
Décembre	37,7 (2012)	37,8	-0 %	14 755,8	14 714,9	0 %
<b>Total</b>	<b>1 345,9</b>	<b>1 335,9</b>	<b>1 %</b>	<b>531 491,6</b>	<b>526 891,7</b>	<b>1 %</b>

## 1. Calepinage

Le nombre de panneaux à poser : 1233  
DMEGC 405 Wc.

La valeur de la puissance installable : 499.37  
kWc

La superficie totale : 3000 m<sup>2</sup> environ



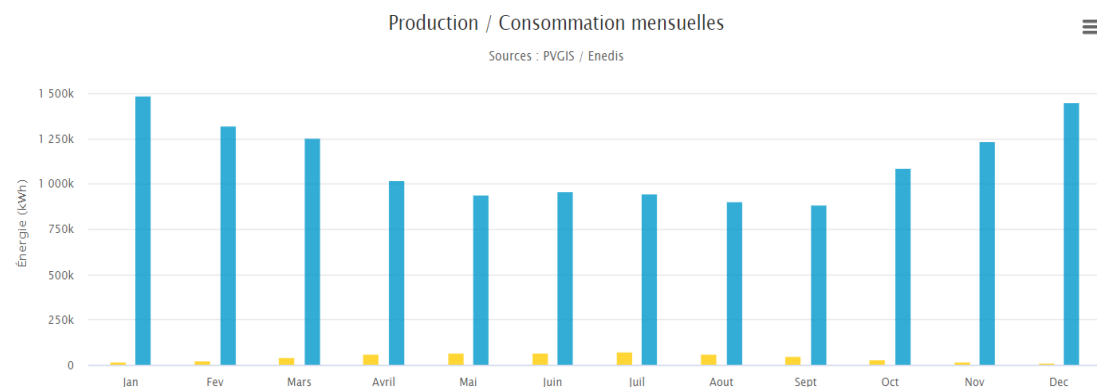
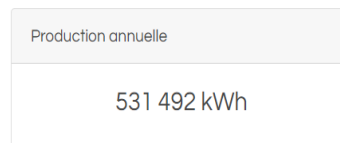


## •INFORMATION GENERALE SUR L'INSTALLATION:

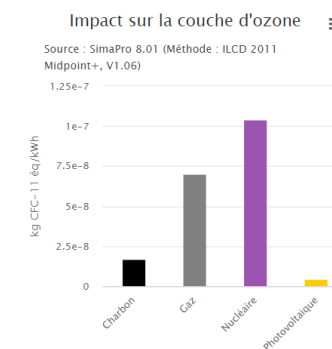
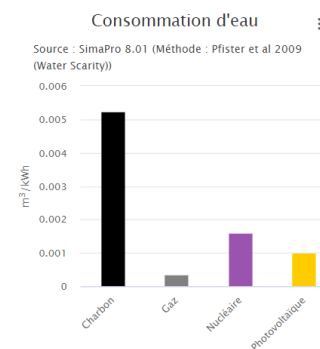
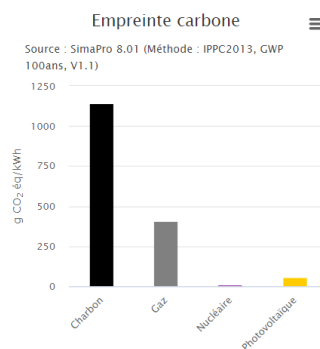
### 1. Production et consommation :

Les modules photovoltaïques ont un temps de retour énergétique de 1.8 ans environ. Au-delà de cette période, la surface proposée permettra d'économiser :

Type d'installation	Puissance (kWc)	Tarif d'achat de la vente du surplus c€/kWh	Montant de la prime à l'autoconsommation (c€/kWh) 01/08/22 au 31/10/22
Sur bâtiment et respectant les critères généraux d'implantation	≤ 3 kWc	13.13 c€/kWh	500 €/ kWc
	≤ 9 kWc	13.13 c€/kWh	370 €/ kWc
Sur bâtiment et respectant les critères généraux d'implantation	≤ 36 kWc	7.88 c€/kWh	210 €/ kWc
	≤ 100 kWc	7.88 c€/kWh	110 €/ kWc
Sur bâtiment et respectant les critères généraux d'implantation	≤ 500 kWc	12,87 c€ / kWh (jusqu'à 1100 kWh / kWc puis 5 c€ / kWh)	Non éligible



Empreinte carbone sur le cycle de vie	Temps de retour énergétique (EPBT - Energy Payback Time)	Retour sur investissement énergétique (EROI - Energy Return On Investment)	Quantité annuelle de CO <sub>2</sub> économisée
57 g CO <sub>2</sub> éq/kWh	1,8 ans	17,2	-4 638 955 g CO <sub>2</sub> éq/an



(Les 0.133 € représentent la moyenne pondérée du tarif d'achat de l'électricité sur 20 ans).

Temps de retour sur investissement : **6 à 7 ans en autoconsommation hors frais de raccordement.**

•**Dans le cadre de la revente totale :**

Une installation photovoltaïque raccordée au réseau d'une puissance inférieure ou égale à 500 kWc en vente de la totalité de l'électricité produite vous fait bénéficier de :

**68 403,02 €/an (531 492 x 0.1287 kWc).**

(Les 0.1287 € représentent le tarif de rachat de l'électricité sur 20 ans).

TRA en vente totale ⓘ	TRA en injection partielle ⓘ
7 ans	7 ans
TRi en vente totale ⓘ	TRi en injection partielle ⓘ
17,81 %	24,28 %

	Investissement (CAPEX)	Dépenses sur 30 ans (OPEX)	Primes & Subventions	Recefftes sur 30 ans		Facture énergétique moyenne sur 30 ans	Prix de revient LCOE ⓘ
				Vente	Économies		
Consommateur sans PV	0 €	0€	0 €	0 €	0 €	6 032 786 €/an	
Consommateur - Vente totale	444 371 €	0 €	0 €	1 733 925 €	0 €	5 989 801 €/an	0,033 €/kWh
Consommateur - Injection partielle	444 371 €	0 €	0 €	0 €	6 836 148 €	5 819 727 €/an	0,033 €/kWh

Temps de retour sur investissement : **6 à 7 ans en vente totale hors frais de raccordement.**

